



### ELABORATION

Arrêté le :

20 décembre 2021

Approuvé le :

22 février 2023

Exécutoire le :



# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

### VISA

Date : 23 février 2023



Le Président,  
Michel CAUSSE

Modifications - Révisions - Mise à jour

## Ordures ménagères

# 6.4



## Focus

- Compétence **intercommunale**
- Déchets du tri sélectif partent au centre de tri de Millau (Ecotri).
- Les ordures ménagères sont transportés à Labessière-Candeil (Tarn), sur le site du bioréacteur géré par le Syndat mixte TRIFYL.
- Plus de 971 bacs, dont 541 conteneurs pour le tri sélectif et 430 conteneurs pour les ordures ménagères.

La collecte et le transport des ordures ménagères sont assurés par la Communauté de Communes du Réquistanais et pour l'ensemble des communes du territoire.

L'intercommunalité adhère au Syndicat Départemental des ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM) qui a comme objet principal l'application du plan départemental de traitement et d'élimination des déchets.

Pour rappel, les missions du SYDOM Aveyron sont : le regroupement et le transport des déchets ménagers vers les sites de traitement, la valorisation par le recyclage des emballages ménagers et le compostage des déchets verts et l'élimination des déchets résiduels.

La SYDOM s'appuie sur des installations de proximité couvrant le territoire du Département telles que les centres de tri, une plateforme de compostage, des stations de transit ou encore des installations de stockage.

Les ordures ménagères et le tri sélectif sont déposés sur le quai de transfert de Lestrade-et-Thouels. Les déchets du tri sélectif partent au centre de tri de Millau (Ecotri) dont l'exploitation est assurée par la société Onyx Midi-Pyrénées (groupe Véolia Propreté). Quant aux ordures ménagères, elles sont transportées à Labessière-Candeil (Tarn), sur le site du bioréacteur géré par le Syndat mixte TRIFYL.

Pour l'année 2016, 907 tonnes d'ordures ménagères ont été ramassées sur la Communauté de Communes pour 4 831 habitants, soit 187 kilos par habitant.

Pour les recyclables, plus de 307 points d'apport volontaire sont mis à disposition de la population sur l'ensemble du territoire intercommunal. Pour l'année 2016, la quantité des déchets recyclables en carton, papiers et plastiques était de 299 tonnes, le verre représente environ 112 tonnes et le bois 223 tonnes pour 4 831 habitants.

En tout, ce sont plus de 971 bacs, dont 541 conteneurs pour le tri sélectif et 430 conteneurs pour les ordures ménagères. Les conteneurs sont rassemblés en 307 points de ramassage. Les points de collecte semblent être suffisants.

